

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN BRUCHE-MOSSIG

DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL SEANCE DU 1^{ER} FEVRIER 2023

Nombre de membres
du Comité Syndical
du Syndicat **21**

Nombre de membres
qui se trouvent en
fonction **21**

Nombre de délégués :
- présents : 17
- représentés : 2
TOTAL **19**

L'an deux mille vingt trois, le 1^{er} février à 18 heures 00, le Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE DU BASSIN BRUCHE-MOSSIG, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière au siège de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc SCHICKELE, Président.

Membres présents :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM- MUTZIG	EUROMETROPOLE DE STRASBOURG	SYNDICAT DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT ALSACE- MOSELLE
- M. Eric FRANCHET M. Alexandre GONCALVES M. Julien HAEGY Mme Chantal JEANPERT M. Jean-Luc SCHICKELE M. Pierre THIELEN	Mme Catherine GRAEF-ECKERT - M. Jean HUMANN - M. Pierre OZENNE M. Thierry SCHAAL M. Laurent ULRICH	- M. Pierre BURTIN Mme Michèle ESCHLIMANN M. Christian HALTER M. Alain JEROME M. Jean-Bernard PANNEKOECKE M. Denis TURIN

Membres représentés :

Mme Marie-Reine FISCHER de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG, ayant donné procuration à M. Jean-Luc SCHICKELE.
M. Marc HOFFSESS de l'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG, ayant donné procuration à M. Pierre OZENNE.

Excusés :

Mme Pia IMBS de l'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG,
M. Jean-Louis BATT du SDEA,

OBJET : FINANCES ET BUDGET – COMPTE ADMINISTRATIF 2022

N° 23-86**LE COMITE SYNDICAL**

VU le Budget Primitif de recettes et dépenses présumées de l'exercice 2022 arrêté par délibération n° 21-70 du Syndicat Mixte du Bassin Bruche Mossig en sa séance ordinaire du 9 février 2022 ;

VU les pièces justificatives rapportées à l'appui du Compte de Gestion 2022 ;

VU la loi N° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;

ET APRES en avoir délibéré sous la présidence de Monsieur Jean-Bernard PANNEKOECKE, le Président ayant quitté la salle préalablement au vote ;

approuve
par 18 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION

le Compte Administratif de l'exercice 2022 présenté par le Vice-Président,

arrête

les opérations budgétaires effectuées pendant l'exercice 2022, aux chiffres mentionnés ci-dessous :

Réalisations de l'exercice 2022	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	246 526,38 €	472 786,08 €
Investissement	19 981,20 €	22 758,11 €

+

Reports de l'exercice 2021	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	- €	228 426,33 €
Investissement	- €	2 525,29 €

=

TOTAL EXECUTION DU BUDGET	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	246 526,38 €	701 212,41 €
Investissement	19 981,20 €	25 283,40 €
TOTAL CUMULE	266 507,58	726 495,81 €

Résultats de l'exercice 2022	Déficit	Excédent
Fonctionnement	- €	226 259,70 €
Investissement	- €	2 776,91 €
Solde global		229 036,61 €

autorise

Monsieur le Président à signer ces états et à poursuivre les paiements et les recouvrements dans la limite des crédits figurant sur ces états,

précise

que ces écritures seront reprises dans le Budget Primitif de l'exercice 2023.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,
Jean-Luc SCHICKELE

Transmis au représentant de l'Etat le : 02 février 2023

Publié le : 02 février 2023